

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE : QUELS RISQUES POUR LES ENTREPRISES ?

Qu'est-ce que la sécurité économique ?

La **capacité** d'une **entité à caractère économique** (Etat, collectivité territoriale, groupement, entreprise, etc.) à **protéger** et **promouvoir** ses **intérêts stratégiques**.

Protéger → dimension « **défensive** » : préservation des intérêts économiques vis-à-vis de risques voire de menaces exogènes.

Promouvoir → dimension « **offensive** » : actions de soutien et de valorisation de ces intérêts stratégiques.

Objectifs de la matinée :

- 1) Revue des **principaux risques** en matière de sécurité économique pour les entreprises
- 2) Esquisse des actions à mettre en œuvre pour **s'en prémunir**

Préambule : les leviers propres à la puissance publique

Certains facteurs de sécurité économique sont hors de portée des entreprises et relèvent nécessairement de l'Etat ou des collectivités territoriales. En voici quelques uns (non-exhaustifs) :

- ▶ **La politique monétaire**, laquelle influe sur la compétitivité commerciale de la production nationale.
- ▶ **La législation** qui peut prendre des formes très diverses, lesquelles influent à leur tour sur la sécurité économique des entreprises. Quatre exemples :
 - La dialectique libre-échange/protectionnisme
 - La dialectique multilatéralisme/bilatéralisme
 - La réglementation nationale, qui peut être un facteur positif ou négatif de compétitivité ; les politiques d'aides au développement économique
 - L'extraterritorialité du droit
- ▶ **La réponse judiciaire**, qui s'applique aussi au monde économique ; elle s'applique aussi dans le domaine de la cybersécurité.
- ▶ **L'action douanière et la lutte contre la contrefaçon**
- ▶ **La diplomatie économique**

Sécurité économique et entreprises (1/2)

Il y a deux variables fondamentales de la compétitivité commerciale : la **quantité** et la **qualité**.

- ▶ **En ce qui concerne la variable quantitative**, dans les conditions actuelles du système économique international, nous ne sommes globalement plus en capacité d'être compétitifs vis-à-vis de puissances telles que la Chine, l'Inde, l'Indonésie, etc. tant sur le plan de l'industrie que de certains services.
- ▶ **S'agissant de la variable qualitative**, c'est principalement par celle-ci que les puissances industrielles matures se démarquent aujourd'hui dans leur environnement concurrentiel mondial.
- ▶ **Il ne faut cependant pas sous-estimer les effets à moyen et long terme de la crise du covid-19** pour l'organisation du système économique mondial.

Sécurité économique et entreprises (2/2)

Quoi ? Comment ? Quelles conséquences ?

▶ **Quels sont les actifs susceptibles d'intéresser votre environnement concurrentiel ?**

- **Les actifs immatériels**
- **Les actifs corporels**

▶ **Quelles formes peut prendre une atteinte à la sécurité économique d'une entreprise ?**

- L'attaque **informatique**
- L'attaque par **ingénierie sociale**
- La **prise de contrôle capitalistique**
- La **prise de contrôle économique**
- La **menace pénale extraterritoriale** et/ou d'**interdiction d'accès à certains marchés**
- Etc.

▶ **Quelques exemples de conséquences possibles pour une entreprise ayant fait l'objet d'une atteinte à sa sécurité économique ?**

- **Vols**
- **Rachats**
- **Rupture d'activité de l'entreprise ; faillite** consécutive
- **Atteintes réputationnelles, débauchage de profils clés** de l'entreprise, etc.

L'évaluation du risque en matière de sécurité économique

Définir et comprendre le risque en matière de sécurité économique

- ▶ L'analyse du risque en matière de sécurité économique consiste à **identifier les vulnérabilités présentes au sein d'une organisation à finalité économique, lesquelles sont susceptibles de faire émerger des évènements qui impacteraient sa continuité, voire son existence.**
- ▶ Pour rappel, le risque s'évalue principalement autour de deux variables :
 - La **probabilité**
 - L'**impact**

La **vulnérabilité** favorise le... → **risque** qui, en s'intensifiant, devient un... → **danger**, lequel, devenant une réalité, est une → **menace**.

- ▶ A travers cette définition, l'on comprend donc que **le premier levier d'action pour une entreprise en matière de sécurité économique consiste d'abord et avant tout à identifier clairement quelles sont ses vulnérabilités.**
- ▶ Selon cette même logique de probabilité/menace, il conviendra aussi **d'adapter les mesures de protection face aux risques selon le potentiel objectif qu'il survienne et le degré du préjudice encouru.**
- ▶ Enfin, il faut garder à l'esprit que **le risque se distingue par une tension perpétuelle vers zéro** et que l'absence de risque n'existe pas.

Revue typologique des risques d'atteinte à la sécurité économique des entreprises

Dans son rapport *Le jeu des 8 familles d'atteinte à la sécurité économique et ses 48 fiches thématiques*, la Gendarmerie nationale et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) distinguent **huit catégories de risques**.



Atteintes physiques sur site

- Intrusions
- Destructions
- Vols de documents sensibles
- Vols de matériels ou de matériaux

Fragilisations/désorganisations

- Le parasitisme
- La débauche de personnel
- Le détournement de clientèle
- La confusion chez le client
- Le dénigrement
- La divulgation de savoir-faire

Atteintes aux savoir-faire

- La perte de compétence clé
- La captation de brevet
- La contrefaçon de produits
- L'espionnage industriel

Intrusions consenties

- Les conférences, salons et séminaires
- Les visites de délégations étrangères
- L'entrisme
- Les stagiaires et personnels temporaires
- La mise à nu par transparence légale
- Le parcours de notoriété

Les risques financiers

- Le client prédominant
- Une relation asymétrique
- L'injection de capitaux
- Les escroqueries financières
- Le manque de trésorerie
- La cessation d'activité

Les risques informatiques

- La destruction de données
- Les intrusions dans les systèmes automatisés de données
- Les attaques DDoS

Les fragilités humaines

- L'ingénierie sociale
- La pression ou menace du client
- La pression ou menace du fournisseur
- Les dérives personnelles
- L'absentéisme

Les atteintes à la réputation

- Les attaques informationnelles
- Les attaques sur l'identité de l'entreprise
- L'usurpation d'identité
- La responsabilité sociale et environnementale (RSE)
- La protection des données à caractère personnel (RGPD)

Quelles préconisations ?

Comment se prémunir des risques identifiés ? (non exhaustif)

Atteintes physiques sur site

- Responsable sûreté et sécurité du site
- A défaut, désigner un référent sûreté et sécurité
- Compartimenter les accès sur le site selon différents niveaux

Fragilisations/désorganisations

- Intégrer une clause de non-concurrence
- Intégrer une clause de non-sollicitation de personnel
- Mettre en place une veille réputationnelle

Atteintes aux savoir-faire

- Faire preuve de vigilance et se protéger concernant la propriété intellectuelle et industrielle
- Recourir à une procédure civile ou pénale (anti-concurrence, contrefaçon)

Intrusions consenties

- Faire preuve d'une vigilance constante lors de visites sur site de délégations (notamment étrangères)
- Ne pas prêter de matériel informatique à des visiteurs étrangers ; s'assurer que leur accès à internet sur le site ne leur permet pas de pénétrer le SI

Les risques financiers

- Diversifier son portefeuille clients et ses segments de marchés applicatifs
- Diversifier son portefeuille fournisseurs
- Faire preuve de vigilance s'agissant d'investisseurs étrangers ou de ses partenaires/fournisseurs stratégiques
- Conserver un niveau acceptable de disponibilités immédiates

Les risques informatiques

- Responsable SSI
- A défaut, un référent SSI
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux principes élémentaires en matière de sécurité numérique
- S'assurer d'une sauvegarde régulière des données de l'entreprise (backup)

Les fragilités humaines

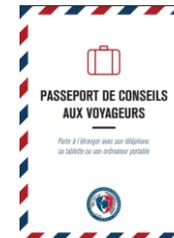
- Sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise sur leur rôle et l'intérêt qu'ils peuvent revêtir pour l'environnement concurrentiel de l'entreprise
- Ne pas hésiter à recourir aux clauses de confidentialité

Les atteintes à la réputation

- Mettre en place une veille réputationnelle
- Désigner un responsable RSE
- Désigner un responsable RGPD

Pour aller plus loin...

- ▶ **Le Service d'information stratégique et de la sécurité économique (Sisse)**, rattaché au Ministère de l'Economie, des Finances et de la relance, publie un guide pratique de **28 fiches thématiques** pour la **mise en œuvre d'une culture de sécurité économique au sein d'une entreprise**.
- ▶ **La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)**, rattachée au Ministère de l'Intérieur, publie mensuellement son **Flash ingérence**, dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs économiques français à différents risques pour la sécurité économique des entreprises (exemples à l'appui).
- ▶ **La Gendarmerie nationale**, met à disposition des entreprises un **kit de sensibilisation à la sécurité économique** à destination des entreprises, leur permettant notamment de diagnostiquer quelles sont leurs failles et leurs vulnérabilités au regard de différents types de risques à caractère économique.
- ▶ **L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi)**, publie régulièrement des documents de sensibilisation et d'analyse en matière de cybersécurité (prise au sens large). Elle propose aussi un **Passport de conseils aux voyageurs** recensant quelques précautions d'usage à adopter lors de voyages d'affaires à l'étranger. Elle dispense enfin une formation gratuite sous la forme d'un MOOC et dénommée **SecNumAcadémie**, permettant de se mettre à niveau concernant les principes élémentaires de sécurité numérique.



Pour nous contacter :



Clovis BOROWY - ADIT

Responsable régional intelligence économique - Région Auvergne-Rhône-Alpes

cbo@adit.fr - 06 86 59 66 10